

PORTAIT 2014 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Réduire pour mieux grandir



TABLE DES MATIÈRES

MOT DES ÉLUS	5
INTRODUCTION	6
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	7
PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010-2014	9
Réduire pour mieux grandir	10
FAITS SAILLANTS	11
Génération des matières résiduelles	12
Récupération	13
Élimination	14
PORTRAIT GLOBAL	15
Génération des matières résiduelles	16
Production individuelle	19
Gestion municipale	20
Récupération des matières recyclables	21
Récupération des matières organiques	23
Centres de traitement des matières organiques	25
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants	26
Produits électroniques	27
Résidus domestiques dangereux (RDD)	28
Réduction à la source	29
Réemploi	30
Écocentres	31
Élimination des ordures ménagères	33
Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels (CRD) et encombrants éliminés	35
Données sociodémographiques	36
TABLEAUX SYNTHÈSES	37
MÉTHODOLOGIE	49
Caractérisation des matières résiduelles de l'agglomération	50
Quantités récupérées en amont	51
LEXIQUE	52

MOT DES ÉLUS



En 2009, le conseil de l'agglomération de Montréal se dotait à l'unanimité d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2010-2014 en vue d'augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les actions du Plan directeur visent à diminuer les quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Au cours des 5 dernières années, les matières éliminées ont diminué de plus de 76 500 tonnes, soit une baisse de 12 %. En contrepartie, les matières récupérées ont augmenté de près de 4 %. Mentionnons également les investissements significatifs de la Ville qui ont permis d'offrir aux citoyens de nouveaux outils de collecte des matières recyclables, générant ainsi une augmentation des quantités collectées de 6 %.

Ces résultats des plus encourageants sont dus notamment à la combinaison de 3 facteurs, soit une réduction de plus de 6 % des matières générées, une diminution de 12 % de l'enfouissement des ordures ménagères et une augmentation de 21 % des matières organiques collectées.

Ces progrès notables témoignent des efforts des citoyens pour limiter les matières envoyées à l'enfouissement.

La collecte des matières organiques gagne en popularité depuis 2008, et les quantités n'ont cessé d'augmenter avec l'ajout de nouveaux logements desservis. Au total, ce sont plus de 141 000 logements dans 9 arrondissements et 9 villes liées qui ont accès aux collectes de résidus alimentaires et de résidus mélangés. À ces collectes s'ajoute celle des résidus verts qui dessert, de façon saisonnière, l'ensemble de l'agglomération.

Les matières organiques sont le grand défi des cinq prochaines années. L'augmentation des logements desservis et le traitement de ces matières dans des infrastructures spécialisées contribueront sans nul doute à les détourner des lieux d'élimination et à atteindre l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui vise à bannir les matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020. À cet égard, les projets vont bon train; l'exploitation des deux centres de compostage, du premier centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement devrait débuter en 2019. Le second centre de biométhanisation sera en activité quand le premier centre aura atteint sa pleine capacité.

Nous remercions nos concitoyens et nos concitoyennes qui, par leur participation, ont permis de diminuer les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Et c'est ensemble que nous pourrions bâtir une collectivité plus responsable, une ville plus durable.

Denis Coderre
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', written over a light blue horizontal line.

INTRODUCTION

Tous les deux ans, l'agglomération de Montréal dresse un portrait de la gestion des matières résiduelles. Ce document présente donc les résultats de 2014 ainsi que l'évolution des activités des cinq dernières années (de 2010 à 2014).

Ce portrait fait état des quantités récupérées et éliminées par les services municipaux et fournit une estimation de la quantité de matières générées en amont par les citoyens et certaines entreprises, c'est-à-dire celles prises directement en charge, comme les contenants consignés, l'herbicyclage, le compostage domestique et le réemploi d'électroménagers.

Ce bilan des matières générées sur le territoire de l'agglomération comprend donc les quantités traitées en amont, les quantités récupérées et les quantités éliminées. Il tient compte également du potentiel valorisable, soit la proportion de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer par rapport à la quantité totale de matières.

Les résultats présentés dans ce document sont transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui s'assure que l'agglomération se conforme aux objectifs de récupération fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015¹.

En 2011, avec des taux de récupération avoisinant les 60 % pour les matières recyclables et les résidus de construction résidentiels, l'agglomération était sur le point d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Dans le Plan d'action 2011-2015, les objectifs de récupération sont passés de 60 % à 70 %, amenant des défis de taille à relever pour les années futures.

¹ Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la CMM a élaboré le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), qui est entré en vigueur le 22 août 2006. L'agglomération de Montréal, quant à elle, s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour mettre en œuvre le PMGMR.

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

L'agglomération de Montréal se compose de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal, qui est divisée en 19 arrondissements.

Selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, en 2014, les compétences en matière de gestion des matières résiduelles se répartissent ainsi :

- Les villes liées et les arrondissements de la Ville de Montréal sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers les sites de récupération ou d'élimination déterminés par l'agglomération;
- L'agglomération est responsable de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles (et de tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses) ainsi que de l'élaboration et de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal¹. Aux termes de la loi, la Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce la compétence de l'agglomération pour la préparation du Plan directeur².

1 Pour plus d'information, consultez le Plan directeur au <http://ville.montreal.qc.ca/pdgmr>.

2 Depuis le 1^{er} janvier 2015, les responsabilités des arrondissements de la Ville de Montréal pour la collecte et le transport des matières résiduelles ont été centralisées.



PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010-2014

RÉDUIRE POUR MIEUX GRANDIR

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles solidement arrimé aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec.

Le principal objectif de ce plan est de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il propose 49 actions, regroupées sous les 10 thèmes suivants : sensibilisation, réduction à la source, réemploi, matières recyclables, matières organiques, boues résiduaires, résidus domestiques dangereux, résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants, ordures ménagères, suivi.

Pour mettre en œuvre les actions proposées, l'agglomération de Montréal travaille de concert avec les citoyens, les villes liées, les arrondissements, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif. Cette mise en commun des efforts a permis de donner des résultats très encourageants. De 2010 à 2014, 90 % des actions (44 des 49) ont été mises en place dans l'ensemble du territoire ou dans certaines villes et arrondissements. Parmi elles, 41 ont été réalisées.

Toutes ces mesures permettent d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans l'agglomération de Montréal et contribuent directement à leur réduction, comme en témoigne ce portrait 2014.

Soulignons notamment :

- La campagne récurrente Consommer autrement pour encourager les Montréalais à une consommation plus responsable afin de réduire les quantités de matières résiduelles générées;
- La distribution de nouveaux bacs de récupération pour accroître la quantité de matières recyclables récupérées;
- L'augmentation progressive du nombre de logements desservis par les collectes de résidus alimentaires et mélangés;
- La mise en place d'un programme de récupération (conteneurs spéciaux dans les écocentres et collectes sélectives) et de traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels.

De nouvelles mesures sont en cours pour réduire les quantités de matières résiduelles :

- La poursuite de l'implantation des collectes particulières et la mise en œuvre des quatre centres de traitement des matières organiques, qui sont la première composante des ordures ménagères ainsi qu'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères;
- La construction de deux centres de tri des matières recyclables;
- L'expansion du réseau des écocentres.

FAITS SAILLANTS

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les matières générées représentent la quantité totale de matières résiduelles produites par les résidents de l'agglomération de Montréal : recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères.

Récupération de 38 % des matières résiduelles générées en 2014 sur le territoire de l'agglomération, soit 361 543 tonnes sur un total de 944 924 tonnes

Diminution de 6,3 % des matières totales générées par rapport à 2010



RÉCUPÉRATION

Matières recyclables

- Collecte de 169 179 tonnes de matières recyclables, soit une **augmentation de 6,4 % par rapport à 2010**
- Utilisation de bacs roulants (240 ou 360 litres) par **70 % des logements**
- **Taux de récupération : 58,3 %**
- Objectif de récupération : 70 %

Matières organiques

- Collecte de 50 768 tonnes de matières organiques, soit une **augmentation de 21,2 % par rapport à 2010**
- **Collecte des résidus alimentaires dans plus de 102 000 logements** des arrondissements de Mercier–Hochelaga–Maisonnette, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que de la ville de Westmount
- **Collecte des résidus mélangés (résidus verts et alimentaires) dans 39 437 logements** des villes de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire et de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que du village de Senneville
- **Collecte des résidus verts dans les 302 565 immeubles de l'agglomération**
- **Taux de récupération : 14 %**
- Objectif de récupération : 60 %

Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants

- Collecte de 136 386 tonnes de résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et d'encombrants, soit une **diminution de 4,6 % par rapport à 2010**
- Envoi des résidus de construction résidentiels et des encombrants dans un centre de tri par plus de **90 % des territoires de l'agglomération**
- **Taux de récupération : 60,2 %**
- Objectif de récupération : 70 %

Résidus domestiques dangereux

- Récupération de 3 352 tonnes de résidus domestiques dangereux (dont 80 % proviennent des écocentres), soit une **augmentation de 0,8 % par rapport à 2010**
- **Taux de récupération : 59 %**

Écocentres

- 264 253 visites
- Valorisation de **64 % des 87 260 tonnes de matières résiduelles** déposées dans les 7 écocentres de l'agglomération

ÉLIMINATION

Les ordures ménagères résidentielles de l'agglomération de Montréal sont constituées des matières résiduelles recueillies à la suite du déploiement des efforts de réduction à la source et de réemploi, et des collectes de matières recyclables et organiques, de résidus domestiques dangereux, de résidus de construction, de rénovation et de démolition, et d'encombrants. Bref, ce sont les matières qui sont passées au travers des mailles du filet des 3R et dont la vie utile prend fin dans le sac vert ! À cela s'ajoutent les résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants qui n'ont pu être récupérés.

Diminution de 12 % des ordures ménagères éliminées par rapport à 2010

Diminution de 7 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et des encombrants éliminés par rapport à 2010



PORTRAIT GLOBAL

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVOLUTION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION
DE MONTRÉAL DE 2010 À 2014 (EN TONNES)

	2010	2011	2012	2013	2014
Total	1 008 552	985 759	970 473	976 398	944 924
Élimination	659 888	626 746	612 887	604 946	583 380
Récupération	348 664	359 013	357 586	371 452	361 543

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2010 À 2014 (EN TONNES)

	2010	2011	2012	2013	2014
Matières recyclables	159 008	168 975	173 046	172 882	169 179
Matières organiques	41 891	39 623	38 785	47 589	50 768
Résidus CRD¹ résidentiels et encombrants	143 035	145 301	140 388	145 936	136 386
RDD² et ³	3 325	3 346	3 360	3 300	3 352
Textiles³	341	315	542	231	80
Produits électroniques³	1 064	1 453	1 465	1 514	1 778
Total	348 664	359 013	357 586	371 452	361 543
Taux de récupération	35 %	36 %	37 %	38 %	38 %

	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères	612 654	574 357	558 948	553 970	539 480
Résidus CRD résidentiels et encombrants	47 234	52 389	53 939	50 976	43 900
Total	659 888	626 746	612 887	604 946	583 380

	2010	2011	2012	2013	2014
Total	1 008 552	985 759	970 473	976 398	944 924

1 CRD résidus de construction, de rénovation et de démolition

2 RDD résidus domestiques dangereux

3 Pour ces matières, plusieurs points de dépôt non municipaux sont offerts



PRODUCTION INDIVIDUELLE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES DE PORTE
EN PORTE (EN KG/PERSONNE/AN) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Matières recyclables	84	88	89	90	87
Matières organiques	22	21	20	25	26

	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères	324	300	287	289	278



GESTION MUNICIPALE

La gestion municipale des matières résiduelles regroupe les différents services offerts aux citoyens pour collecter, récupérer et éliminer les matières résiduelles. Celles-ci incluent les ordures ménagères, les matières recyclables, les matières organiques, les résidus domestiques dangereux (RDD), les textiles, les produits électroniques ainsi que les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et les encombrants.

Les municipalités de l'agglomération offrent des services de collecte pour la récupération ou l'élimination des matières résiduelles. En complément des collectes sélectives, destinées à la récupération, les écocentres permettent aux résidents de se débarrasser de leurs encombrants, de leurs résidus CRD et de leurs RDD ou de déposer dans les centres de réemploi les objets encore en bon état.

Les municipalités de l'agglomération sensibilisent les résidents aux actions à prendre pour favoriser la réduction à la source et le réemploi. Le Plan directeur mentionne d'ailleurs l'importance d'informer la population des principales sources de production des matières résiduelles et des répercussions environnementales, sociales et financières des modes de traitement de ces matières.



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

De 2009 à 2012, plus de 294 000 bacs roulants de 240 et de 360 litres ont été distribués dans les immeubles résidentiels de 8 logements ou moins de la majorité des villes de l'agglomération de Montréal, en remplacement du bac traditionnel.

Un nouveau bac, le « bac montréalais », a été conçu pour les endroits où le bâti urbain ne permet pas l'utilisation de bacs roulants. En 2012 et 2013, plus de 275 000 bacs ont été distribués dans des arrondissements de Montréal.

Ainsi, les matières recyclables sont collectées à l'aide de bacs roulants dans 70 % des logements. Dix-huit pour cent des logements utilisent le bac montréalais comme outil de collecte. Les matières sont aussi collectées à l'aide de sacs de plastique (11 % des logements) et du bac traditionnel de 64 litres (1 % des logements).

**EN 2014, 169 179 TONNES DE MATIÈRES RECYCLABLES ONT ÉTÉ
DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION
DE 6,4 % PAR RAPPORT À 2010.**

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 58,3 %.

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	159 008	168 975	173 046	172 882	169 179
Taux de récupération	53	57	58	58,2	58,3

Objectif de récupération 70 %



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Constituées de résidus alimentaires et de résidus verts (résidus de jardinage et de désherbage, feuilles et arbres de Noël), les matières organiques sont collectées, puis transformées en compost. Les actions du Plan directeur, qui touchent tout particulièrement à leur collecte et à leur traitement (actions 5.3, 5.4 et 5.5.), se sont poursuivies en 2014.

Les résidus verts collectés par les territoires de l'agglomération, auxquels se sont ajoutés des copeaux de bois, sont acheminés vers un site de compostage situé à Bury, près de Sherbrooke, tandis que les feuilles ramassées en vrac sont compostées au Complexe environnemental de Saint-Michel.

De leur côté, les villes de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire et de Sainte-Anne-de-Bellevue ainsi que le village de Senneville offrent un service de collecte des résidus mélangés (résidus verts et alimentaires) à 39 437 logements. Ces matières sont acheminées vers un site de compostage situé à Lachute.

Une partie du compost produit avec les résidus verts et mélangés, soit 1 400 tonnes, a été distribuée gratuitement aux résidents, au printemps et à l'automne.

La ville de Westmount ainsi que les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proposent la collecte des résidus alimentaires. En 2014, plus de 102 000 logements ont profité de ce service. Les résidus alimentaires sont compostés dans un site situé à Saint-Thomas, près de Joliette.

EN 2014, 50 768 TONNES DE MATIÈRES ORGANIQUES ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 21,2 % PAR RAPPORT À 2010.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 14 %.

Parallèlement, les citoyens qui le désirent peuvent pratiquer le compostage domestique des matières organiques végétales (fruits, légumes et feuilles). Toutes ces actions doivent permettre de bannir l'enfouissement de ces matières d'ici 2020.

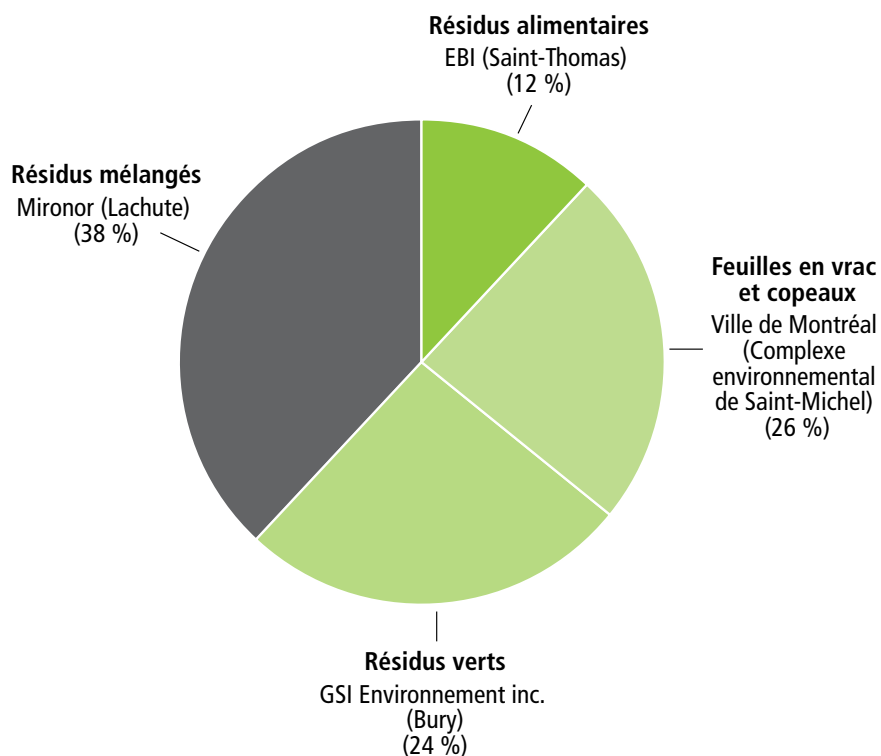
RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	41 891	39 623	38 785	47 589	50 768
Taux de récupération	10	11	11	13	14

Objectif de récupération 60 %

RÉPARTITION DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR SITE DE COMPOSTAGE (EN POURCENTAGE DES QUANTITÉS)



CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Afin de recycler un maximum de matières organiques et de les détourner de l'enfouissement, l'agglomération de Montréal construira quatre centres de traitement des matières organiques et un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères sur son territoire.

- Deux centres de biométhanisation :
 - Un centre dans la ville de Montréal-Est;
 - Un centre dans l'arrondissement de LaSalle.
- Deux centres de compostage :
 - Un centre situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
 - Un centre situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères situé sur le site du centre de biométhanisation de la ville de Montréal-Est.

L'Office de consultation publique de Montréal a tenu des consultations publiques pour les sites choisis. À la suite des rapports favorables de l'Office, le zonage des sites choisis a été modifié afin qu'il soit compatible avec les projets de centres de traitement.

Des études ont permis de déterminer les marchés potentiels pour le compost et d'évaluer la possibilité de récupérer les matières organiques provenant de quelques industries, commerces ou institutions de manière à ce que les centres fonctionnent à plein régime. D'autres études de caractérisation des matières organiques, effectuées pendant quatre saisons, ont été réalisées afin d'assurer une conception adaptée des centres de traitement.

La mise en place des comités de suivi permanents, composés de citoyens, des administrations locales, d'organismes et d'entreprises du secteur, a été amorcée.



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants font l'objet de différents modes de récupération. Selon les arrondissements ou les villes liées, ils sont collectés en bordure de rue à fréquence variable ou à la suite d'appels des résidents, avec ou sans frais. Les citoyens peuvent aussi les déposer dans les sept écocentres ou dans certaines cours de voirie municipales.

Depuis 2009, les arrondissements ou les villes liées acheminent leurs résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et leurs encombrants vers un centre de tri pour les recycler, conformément à l'action 8.4 du Plan directeur. En 2014, plus de 90 % des territoires de l'agglomération participaient à cette mesure.

EN 2014, 136 386 TONNES DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE DIMINUTION DE 4,6 % PAR RAPPORT À 2010.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 60,2 %.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	143 035	145 301	140 388	145 936	136 386
Taux de récupération	59	59	58	60	60,2

Objectif de récupération 70 %

PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises étend les obligations des producteurs à l'égard de leurs produits en aval de la consommation et transfère aux producteurs la responsabilité de la gestion des matières résiduelles liées à certains produits. Il encourage également la prise en compte des aspects environnementaux dès la conception des produits.

L'organisme représentant les entreprises, l'ARPE-Québec, collecte les produits électroniques dans les sept écocentres de l'agglomération et dans certaines cours de voirie afin qu'ils soient recyclés. L'ARPE-Québec prend aussi en charge les produits électroniques ramassés lors des collectes d'encombrants.

Au total, 1 778 tonnes de produits électroniques ont été détournées de l'élimination en 2014 dans les points de dépôts municipaux, soit une augmentation de 67 % par rapport à 2010.

Depuis 2012, les citoyens peuvent également retourner ces produits dans les points de dépôt de l'ARPE-Québec. Les quantités recueillies dans ces points de dépôt ne sont pas considérées dans le présent portrait.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les résidents peuvent se débarrasser de leurs résidus domestiques dangereux dans les sept écocentres de l'agglomération ou lors de collectes itinérantes. Les résidus domestiques dangereux sont ensuite pris en charge par des entreprises spécialisées qui les recyclent, les valorisent ou les éliminent de manière sécuritaire.

EN 2014, 3 352 TONNES DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ONT ÉTÉ DÉTOURNÉES DE L'ÉLIMINATION, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 0,8 % PAR RAPPORT À 2010.

LE TAUX DE RÉCUPÉRATION EST DE 59 %.

Quatre-vingts pour cent des résidus domestiques dangereux récupérés provenaient des écocentres, un mode de récupération privilégié par l'action 7.2 du Plan directeur.

Ces résultats ne tiennent pas compte des résidus domestiques dangereux déposés dans d'autres points de collecte, de plus en plus nombreux, comme les quincailleries pour la peinture, les garages pour les huiles et les pharmacies pour les médicaments.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION (EN POURCENTAGE) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	3 325	3 346	3 360	3 300	3 352
Taux de récupération	56	58	58	58	59

Le gouvernement du Québec ne fixe pas d'objectif de récupération pour ces matières.

RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source permet d'éviter la génération de matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. Des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la réduction de la consommation sont régulièrement menées par l'agglomération, conformément à l'action 2.3 du Plan directeur.

Entre autres, la campagne Pensez à l'environnement, consommez autrement ! a incité les citoyens à adopter de meilleures pratiques pour réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination.

De plus, l'agglomération de Montréal contribue aux projets réalisés dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Action RE-buts, l'organisme promoteur de la Semaine, organise des activités de sensibilisation à une gestion responsable des matières résiduelles.



RÉEMPLOI

Mise à jour du Répertoire

Chaque année depuis 1993, la Ville de Montréal met à jour son *Répertoire des adresses du réemploi*, qui comprend plus de 300 adresses d'organismes sur l'île de Montréal spécialisés dans la récupération et de la vente d'articles d'occasion tels que des vêtements, des livres, des instruments de musique, du mobilier ou de la vaisselle. Elle se conforme ainsi à l'action 3.1 du Plan directeur.

Écocentres

Pour répondre à l'action 3.4 du Plan directeur, qui vise à consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi, les centres du réemploi des sept écocentres de l'agglomération offrent aux résidents la possibilité de se départir de leurs objets réutilisables.

En 2014, 80 tonnes d'articles réutilisables ont été récupérées dans les écocentres.

Des entreprises spécialisées dans le réemploi s'occupent de l'écoulement et de la vente de ces articles à l'extérieur des écocentres, à l'exception de celui de LaSalle, où il est possible d'acheter des matériaux de construction et de rénovation.

Récupération de textiles

Les cloches de récupération de vêtements, d'accessoires et de linge de maison des écocentres ont permis d'en collecter 41 tonnes. En outre, 39 tonnes ont été recueillies lors des collectes spéciales et dans les cloches de récupération situées dans les arrondissements et les villes liées.

ÉCOCENTRES

EN 2014, 264 253 VISITES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES ET 87 260 TONNES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES.

DE CE NOMBRE, 64 % ONT PU ÊTRE VALORISÉES.

Les sept écocentres de l'agglomération de Montréal sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles destinés à tous les citoyens de l'île de Montréal.

QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES DANS LES ÉCOCENTRES (EN TONNES) EN 2014

Matières	Quantité
Asphalte, roc, béton	12 008
Bois	17 792
Matières recyclables	505
Matières réutilisables	80
Métaux ferreux	1 485
Métaux non ferreux	22
Pneus	284
Produits électroniques	1 042
Résidus de construction résidentiels	44 650
Résidus domestiques dangereux	1 151
Résidus verts	1 085
Terre	7 115
Vêtements	41
Total	87 260

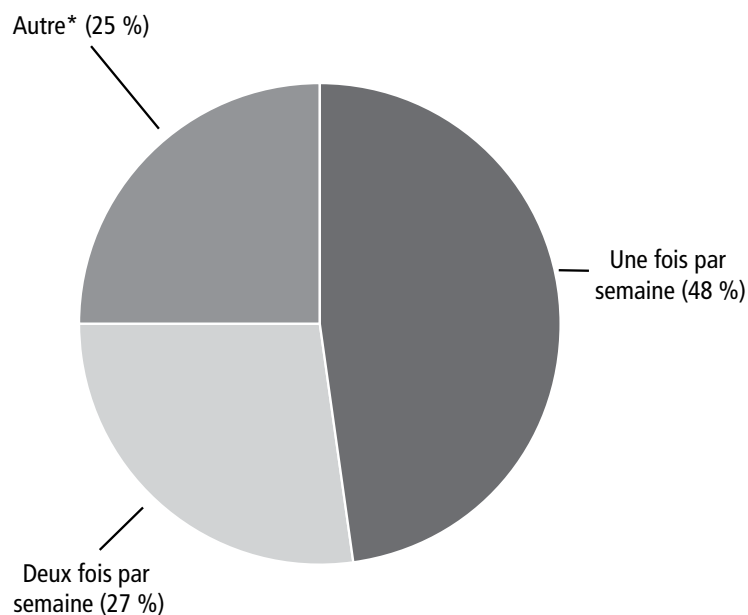


ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ordures ménagères

Selon les arrondissements et les villes liées, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères est offerte au secteur résidentiel et aux édifices municipaux et, suivant certaines règles, aux industries, aux commerces et aux institutions. Ainsi, en fonction de la clientèle, les quantités peuvent être limitées, et le type de contenant, réglementé.

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (EN POURCENTAGE)



* Sur un même territoire, une ou deux fois par semaine selon la saison ou le type d'habitation.

ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

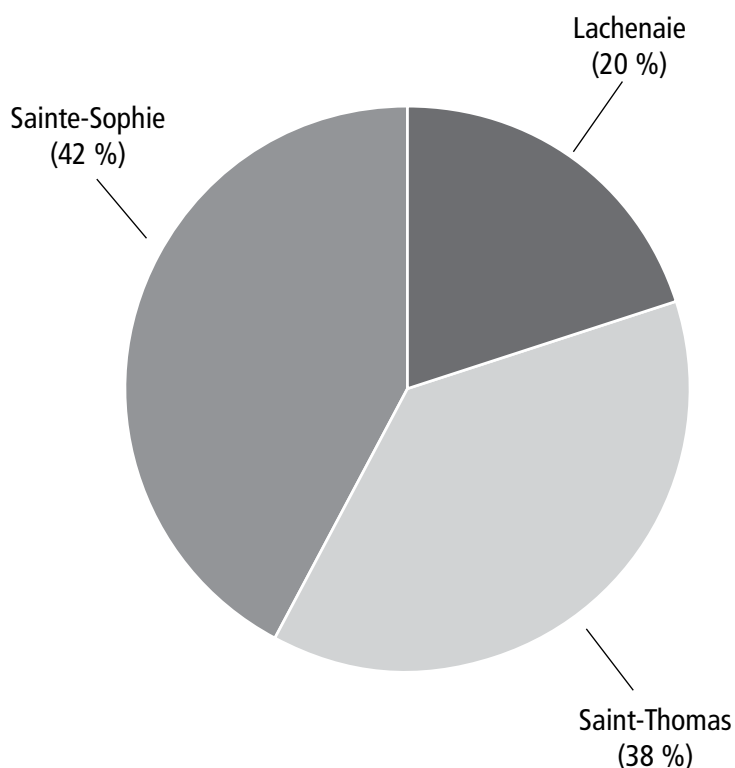
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES ET EN KG/PERSONNE/AN) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	612 654	574 357	558 948	553 970	539 480
kg / personne / an	324	300	287	289	278

L'élimination des ordures ménagères a diminué de 12 % depuis 2010.

En 2014, l'agglomération a acheminé les ordures ménagères vers trois lieux d'enfouissement technique situés à l'extérieur de l'île de Montréal.

DESTINATIONS DES MATIÈRES ÉLIMINÉES (EN POURCENTAGE DES QUANTITÉS)



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Certains résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et certains encombrants recueillis lors de la collecte des ordures ménagères ou à la suite d'un appel sont acheminés directement vers des lieux d'enfouissement technique, tout comme les résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants non recyclables déposés dans les sept écocentres et les cours de voirie municipales.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ÉLIMINÉS (EN TONNES) DE 2010 À 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité	47 234	52 389	53 939	50 976	43 900

L'ÉLIMINATION DE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET D'ENCOMBRANTS A DIMINUÉ DE 7 % DEPUIS 2010.

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Population et bâti

En 2014, l'agglomération de Montréal compte 1 937 999 habitants (une hausse de 2,6 % depuis 2010) répartis sur un territoire de 500 km², ce qui représente une densité de 3 876 habitants par kilomètre carré¹.

L'agglomération compte plus de 849 000 ménages privés² où vivent en moyenne 2,2 personnes. Par ailleurs, les personnes seules représentent 39 % des ménages et comptent parmi ceux dont la croissance est la plus soutenue (accroissement de 4,9 % depuis le recensement de 2006).

Le bâti³ se caractérise par une prédominance d'immeubles de 8 logements et moins, représentant les deux tiers des immeubles de l'agglomération. Les résidences unifamiliales et les duplex représentent 76 % des immeubles de 8 logements et moins.

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPE D'IMMEUBLE

Type d'immeuble	Logements	%
Résidentiel 8 logements et moins	600 139	65
Résidentiel 9 logements et plus	327 095	35
Total	927 234	100

TYPES D'HABITATION (EN NOMBRE D'UNITÉS)

Type d'habitation	Nombre d'unités	%
Unifamiliale	154 374	51
Duplex	75 358	25
Triplex	31 163	10
Autre	41 670	14
Total	302 565	100

1 Selon le décret de population 1293-2013.

2 Selon Statistique Canada, un *ménage privé* est une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement privé et qui n'a pas de domicile habituel à l'extérieur du Canada.

3 La répartition des immeubles à logements est extraite du rôle foncier de l'agglomération, actualisé en février 2015 par le Service des technologies de l'information.

TABLEAUX SYNTHÈSES

GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2014

	Quantité (en tonnes)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	944 924
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	814 786
Ahuntsic-Cartierville	60 987
Anjou	17 643
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	74 051
Lachine	21 361
LaSalle	43 061
Le Plateau-Mont-Royal	47 008
Le Sud-Ouest	46 772
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 390
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	56 937
Montréal-Nord	37 750
Outremont	13 066
Pierrefonds-Roxboro	31 552
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	60 039
Rosemont–La Petite-Patrie	72 148
Saint-Laurent	40 109
Saint-Léonard	33 441
Verdun	28 311
Ville-Marie	39 959
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	80 203
VILLES LIÉES	
Baie-d'Urfé	2 350
Beaconsfield	13 162
Côte-Saint-Luc	15 153
Dollard-Des Ormeaux	25 335
Dorval	11 174
Hampstead	3 236
Kirkland	11 737
L'Île-Dorval*	
Montréal-Est	2 483
Montréal-Ouest	2 585
Mont-Royal	11 610
Pointe-Claire	16 952
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 675
Senneville	572
Westmount	11 113

* Incline dans Dorval

PRODUCTION INDIVIDUELLE EN 2014

	ÉLIMINATION	RÉCUPÉRATION	
	Ordures ménagères (en kg/personne/an)	Matières recyclables (en kg/personne/an)	Matières organiques (en kg/personne/an)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	278	87	26
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	280	85	17
Ahuntsic-Cartierville	275	75	15
Anjou	285	69	8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	248	79	21
Lachine	330	89	23
LaSalle	267	88	15
Le Plateau Mont-Royal	313	99	10
Le Sud-Ouest	278	90	21
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	317	105	44
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	282	92	8
Montréal-Nord	322	68	13
Outremont	254	103	57
Pierrefonds-Roxboro	297	86	15
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	265	91	34
Rosemont–La Petite-Patrie	259	100	21
Saint-Laurent	259	70	20
Saint-Léonard	298	67	14
Verdun	246	109	13
Ville-Marie	278	114	3
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	300	61	11
VILLES LIÉES			
Baie-d'Urfé	364	135	48
Beaconsfield	334	125	123
Côte-Saint-Luc	247	74	56
Dollard-Des Ormeaux	270	84	103
Dorval	265	107	68
Hampstead	250	99	32
Kirkland	256	113	101
L'Île-Dorval*			
Montréal-Est	392	98	28
Montréal-Ouest	291	102	59
Mont-Royal	259	120	130
Pointe-Claire	257	126	107
Sainte-Anne-de-Bellevue	273	121	83
Senneville	218	119	223
Westmount	257	110	110

* Incline dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES EN 2014*

	Quantité (en tonnes)	Taux de récupération (en pourcentage)	Ratio de récupération (enkg/personne/an)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	169 179	58	87
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	144 302	57,5	85
Ahuntsic-Cartierville	9 867	55	75
Anjou	2 997	51	69
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 345	59	79
Lachine	3 836	54	89
LaSalle	6 776	60	88
Le Plateau-Mont-Royal	10 097	58	99
Le Sud-Ouest	6 647	59	90
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 958	60	105
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 397	59	92
Montréal-Nord	5 843	47	68
Outremont	2 494	65	103
Pierrefonds-Roxboro	6 091	56	86
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 917	61	91
Rosemont–La Petite-Patrie	13 784	64	100
Saint-Laurent	6 951	54	70
Saint-Léonard	5 292	49	67
Verdun	7 407	68	109
Ville-Marie	9 777	65	114
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 826	46	61

VILLES LIÉES

Baie-d'Urfé	523	63	135
Beaconsfield	2 445	63	125
Côte-Saint-Luc	2 419	57	74
Dollard-Des Ormeaux	4 217	58	84
Dorval	2 019	65	107
Hampstead	718	65	99
Kirkland	2 382	67	113
L'Île-Dorval**			
Montréal-Est	370	52	98
Montréal-Ouest	526	61	102
Mont-Royal	2 404	69	120
Pointe-Claire	3 924	70	126
Sainte-Anne-de-Bellevue	607	68	121
Senneville	111	73	119
Westmount	2 210	67	110

* L'objectif de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 70 %

** Incluse dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES EN 2014*

	Quantité (en tonnes)	Taux de récupération en pourcentage)	Ratio de récupération (en kg/personne/an)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	50 768	14	26
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	28 304	9	17
Ahuntsic-Cartierville	1 981	9	15
Anjou	335	4	8
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3 484	13	21
Lachine	997	11	23
LaSalle	1 140	9	15
Le Plateau-Mont-Royal	994	5	10
Le Sud-Ouest	1 582	12	21
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	809	19	44
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1 073	5	8
Montréal-Nord	1 163	7	13
Outremont	1 371	28	57
Pierrefonds-Roxboro	1 030	8	15
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3 670	18	34
Rosemont–La Petite-Patrie	2 897	12	21
Saint-Laurent	1 960	12	20
Saint-Léonard	1 075	7	14
Verdun	870	8	13
Ville-Marie	286	2	3
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	1 586	6	11

VILLES LIÉES

Baie-d'Urfé	185	18	48
Beaconsfield	2 403	39	123
Côte-Saint-Luc	1 859	28	56
Dollard-Des Ormeaux	5 185	40	103
Dorval	1 283	31	68
Hampstead	235	18	32
Kirkland	2 131	40	101
L'Île-Dorval**			
Montréal-Est	104	11	28
Montréal-Ouest	307	26	59
Mont-Royal	2 607	46	130
Pointe-Claire	3 319	41	107
Sainte-Anne-de-Bellevue	417	34	83
Senneville	209	64	223
Westmount	2 220	42	110

* L'objectif de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 60 %

** Incluse dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS EN 2014*

	Écocentres et cours de voirie (en tonnes)	Taux de récupération (en pourcentage)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	136 386	60
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	122 375	60
Ahuntsic-Cartierville	9 784	63
Anjou	1 790	61
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 178	60
Lachine	2 200	64
LaSalle	9 644	60
Le Plateau-Mont-Royal	3 698	57
Le Sud-Ouest	10 382	54
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 289	58
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5 146	61
Montréal-Nord	2 929	55
Outremont	1 699	48
Pierrefonds-Roxboro	3 106	61
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 017	66
Rosemont–La Petite-Patrie	13 973	63
Saint-Laurent	4 494	60
Saint-Léonard	3 118	57
Verdun	2 790	60
Ville-Marie	4 162	53
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	17 976	61

VILLES LIÉES

Baie-d'Urfé	180	53
Beaconsfield	1 175	52
Côte-Saint-Luc	2 003	60
Dollard-Des Ormeaux	2 194	65
Dorval	2 350	72
Hampstead	401	66
Kirkland	1 130	51
L'Île-Dorval**		
Montréal-Est	295	45
Montréal-Ouest	241	65
Mont-Royal	1 169	64
Pointe-Claire	1 400	61
Sainte-Anne-de-Bellevue	204	55
Senneville	37	59
Westmount	1 229	65

* L'objectif de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de 70 %

** Incluse dans Dorval

RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN 2014

	Quantité (en tonnes)	Taux de récupération (en pourcentage)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	3 352	59
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	2 932	59
Ahuntsic-Cartierville	265	63
Anjou	48	47
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	285	61
Lachine	47	43
LaSalle	230	72
Le Plateau-Mont-Royal	106	43
Le Sud-Ouest	210	70
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	27	52
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	144	47
Montréal-Nord	92	43
Outremont	29	52
Pierrefonds-Roxboro	105	54
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	286	70
Rosemont–La Petite-Patrie	383	71
Saint-Laurent	106	49
Saint-Léonard	89	47
Verdun	68	49
Ville-Marie	89	46
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	324	63
VILLES LIÉES		
Baie-d'Urfé	10	63
Beaconsfield	54	66
Côte-Saint-Luc	39	53
Dollard-Des Ormeaux	77	57
Dorval	41	65
Hampstead	9	53
Kirkland	45	66
L'Île-Dorval**		
Montréal-Est	4	36
Montréal-Ouest	7	54
Mont-Royal	30	57
Pointe-Claire	64	65
Sainte-Anne-de-Bellevue	10	63
Senneville	2	67
Westmount	29	57

* Incluse dans Dorval

ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET DES ENCOMBRANTS EN 2014

	ORDURES MÉNAGÈRES		RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS
	Quantité (en tonnes)	Ratio d'élimination (en kg/personne/an)	Écocentres et cours de voirie (en tonnes)
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	539 480	278	43 900
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	474 704	280	40 614
Ahuntsic-Cartierville	36 187	275	2 753
Anjou	12 390	285	82
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	41 723	248	3 754
Lachine	14 281	330	0
LaSalle	20 488	267	4 619
Le Plateau-Mont-Royal	32 080	313	8
Le Sud-Ouest	20 521	278	7 242
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5 887	317	419
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	38 038	282	4
Montréal-Nord	27 724	322	0
Outremont	6 166	254	1 305
Pierrefonds-Roxboro	21 056	297	164
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	28 838	265	4 123
Rosemont–La Petite-Patrie	35 761	259	5 148
Saint-Laurent	25 775	259	803
Saint-Léonard	23 501	298	346
Verdun	16 705	246	463
Ville-Marie	23 974	278	1 670
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	43 609	300	7 710
VILLES LIÉES			
Baie-d'Urfé	1 411	364	41
Beaconsfield	6 538	334	523
Côte-Saint-Luc	8 142	247	647
Dollard-Des Ormeaux	13 509	270	39
Dorval	4 998	265	477
Hampstead	1 822	250	52
Kirkland	5 423	256	604
L'Île-Dorval**			
Montréal-Est	1 478	392	233
Montréal-Ouest	1 502	291	0
Mont-Royal	5 202	259	198
Pointe-Claire	8 012	257	208
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 369	273	51
Senneville	204	218	9
Westmount	5 168	257	207

* Incluse dans Dorval

POPULATION EN 2014

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 937 999
---------------------------	-----------

ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	1 698 062
Ahuntsic-Cartierville	131 468
Anjou	43 434
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	168 186
Lachine	43 228
LaSalle	76 707
Le Plateau-Mont-Royal	102 498
Le Sud-Ouest	73 688
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	18 587
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	134 851
Montréal-Nord	86 185
Outremont	24 251
Pierrefonds-Roxboro	70 803
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	108 751
Rosemont–La Petite-Patrie	137 945
Saint-Laurent	99 334
Saint-Léonard	78 858
Verdun	67 828
Ville-Marie	86 105
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	145 355

VILLES LIÉES

Baie-d'Urfé	3 878
Beaconsfield	19 547
Côte-Saint-Luc	32 914
Dollard-Des Ormeaux	50 114
Dorval	18 849
Hampstead	7 283
Kirkland	21 154
L'Île-Dorval	6
Montréal-Est	3 765
Montréal-Ouest	5 166
Mont-Royal	20 073
Pointe-Claire	31 128
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 012
Senneville	937
Westmount	20 111

NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPE D'IMMEUBLE EN 2014*

	8 et –	%	9 et +	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	600 139	65	327 095	35
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	536 533	64	296 800	36
Ahuntsic-Cartierville	41 514	8	20 262	7
Anjou	12 248	2	7 185	2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	30 327	6	52 376	18
Lachine	14 877	3	6 652	2
LaSalle	28 670	5	7 354	2
Le Plateau-Mont-Royal	38 585	7	26 644	9
Le Sud-Ouest	25 747	5	14 837	5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 020	1	816	0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	54 087	10	16 255	5
Montréal-Nord	28 114	5	8 319	3
Outremont	6 037	1	3 770	1
Pierrefonds–Roxboro	18 501	3	7 632	3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	35 019	7	7 595	3
Rosemont–La Petite-Patrie	55 943	10	21 044	7
Saint-Laurent	18 801	4	20 786	7
Saint-Léonard	26 648	5	5 107	2
Verdun	22 909	4	13 191	4
Ville-Marie	17 600	3	42 773	14
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	54 886	10	14 202	5
Villes liées				
Baie-d'Urfé	1 326	2	46	< 1
Beaconsfield	6 294	10	606	2
Côte-Saint-Luc	5 409	9	9 029	30
Dollard-Des Ormeaux	12 995	20	4 533	15
Dorval	4 875	8	3 953	13
Hampstead	2 017	3	659	2
Kirkland	6 337	10	463	2
L'Île-Dorval	0	0	0	0
Montréal-Est	1 590	2	248	1
Montréal-Ouest	1 869	3	101	< 1
Mont-Royal	5 159	8	2 613	9
Pointe-Claire	8 939	14	3 466	11
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 765	3	367	1
Senneville	367	1	0	0
Westmount	4 664	7	4 211	14

* Les données résidentielles sont extraites du rôle foncier actualisé en février 2015 par les Services des technologies de l'information de la Ville de Montréal.

TYPES D'HABITATION EN 2014

	Unifam.	%	Duplex	%	Triplex	%	Autre	%
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	154 374	51	75 358	25	31 163	10	41 670	14
ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	101 911	41	72 989	30	30 923	13	40 610	16
Ahuntsic-Cartierville	7 968	8	7 007	10	3 491	11	1 792	4
Anjou	2 932	3	2 450	3	210	1	526	1
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	6 223	6	8 642	12	428	1	2 452	6
Lachine	4 307	4	1 939	3	461	1	1 031	3
LaSalle	3 209	3	6 831	9	1 008	3	1 213	3
Le Plateau-Mont-Royal	1 569	2	2 946	4	3 903	13	4 893	12
Le Sud-Ouest	2 393	2	3 635	5	1 655	5	2 550	6
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4 788	5	183	< 1	67	< 1	155	< 1
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5 580	5	7 326	10	3 928	13	3 948	10
Montréal-Nord	4 334	4	4 559	6	803	3	2 012	5
Outremont	1 868	2	558	1	739	2	289	1
Pierrefonds-Roxboro	15 753	15	452	1	47	< 1	393	1
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	19 853	19	1 795	2	563	2	1 369	3
Rosemont–La Petite-Patrie	2 697	3	6 824	9	5 451	18	5 046	12
Saint-Laurent	8 383	8	2 598	4	440	1	921	2
Saint-Léonard	2 717	3	3 853	5	1 644	5	1 844	5
Verdun	2 540	2	2 064	3	1 023	3	2 897	7
Ville-Marie	1 309	1	806	1	1 275	4	3 009	7
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	3 488	3	8 521	12	3 787	12	4 270	11

VILLES LIÉES

Baie-d'Urfé	1 290	2	1	< 1	0	0	2	< 1
Beaconsfield	6 079	12	5	< 1	0	0	13	1
Côte-Saint-Luc	3 520	7	527	22	1	< 1	109	10
Dollard-Des Ormeaux	10 969	21	87	4	0	0	147	14
Dorval	4 241	8	172	7	10	4	151	14
Hampstead	1 486	3	245	10	0	0	22	2
Kirkland	6 122	12	3	< 1	0	0	5	< 1
L'Île-Dorval	0	0	0	0	0	0	0	0
Montréal-Est	489	0,9	184	8	69	29	91	9
Montréal-Ouest	1 209	2	247	10	0	0	30	3
Mont-Royal	3 960	8	358	15	28	12	106	10
Pointe-Claire	8 383	16	111	5	17	7	96	9
Sainte-Anne-de-Bellevue	885	2	142	6	42	18	102	10
Senneville	330	0,6	5	< 1	1	< 1	1	< 1
Westmount	3 500	7	282	12	72	30	185	17



MÉTHODOLOGIE

QUESTIONNAIRE

ENTREVIEW

ANALYSE

CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION

La caractérisation des matières résiduelles¹ vise à évaluer la quantité et la composition des matières déposées en bordure de rue par les résidents lors des différents types de collecte (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères).

Elles excluent les matières qui sont apportées par les citoyens dans les divers lieux de dépôt (points de collecte des contenants consignés, écocentres, cours de voirie municipales) et celles ramassées lors de collectes spéciales et itinérantes.

Ces matières ne correspondent donc pas à toutes les matières résiduelles générées par les citoyens.

¹ Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 2006-2007, RECYC-QUÉBEC et Éco-Entreprises Québec, en collaboration avec Dessau-Soprin et NI Environnement, 2007. Source :

QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT

La méthodologie établie par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour calculer les taux de récupération prend en compte le total des matières résiduelles générées par les citoyens de l'agglomération en additionnant les quantités collectées par les services municipaux et celles récupérées en amont par les citoyens (p. ex. : contenants consignés, compostage domestique, herbicyclage)¹.

Elle tient compte aussi du potentiel valorisable, c'est-à-dire le pourcentage de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer afin de les mettre en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées.

Dans ce document, les taux de récupération ont été calculés en tenant compte d'un potentiel valorisable de 92,5 %, tel qu'il a été établi par la CMM et RECYC-QUÉBEC.

QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT

Matières recyclables :

5,9 kg/personne (y compris les contenants à remplissage unique)

Matières organiques :

1,7 kg/personne (herbicyclage et compostage domestique)

Encombrants :

31,9 kg/personne (apport volontaire)

RDD :

0,9 kg/personne (responsabilité élargie des producteurs, réglementaire ou volontaire)

¹ Source : Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal, <http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>.

Biométhanisation :

Procédé de traitement des matières organiques par fermentation en l'absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un ou des digesteurs anaérobies. Il en résulte un digestat, une fraction plus ou moins liquide, et du biogaz. Le digestat est composté, et le biogaz, valorisé.

Collecte sélective :

Mode de récupération qui permet de ramasser des matières recyclables (verre, plastique, métal, papier, carton) pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective se fait par apport volontaire à un point de dépôt ou de porte en porte.

Compostage :

Procédé de digestion biologique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle et de façon accélérée les matières organiques en vue d'obtenir un amendement organique, stable, hygiénique et riche en humus, que l'on appelle « compost ».

Écocentre :

Lieu de dépôt et de récupération, par apport volontaire, d'objets encombrants, de résidus domestiques dangereux, d'articles pour le réemploi, de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) d'origine résidentielle, de matériaux secs et de résidus verts.

Élimination :

Mode de gestion des ordures ménagères et rejets de valorisation par enfouissement, incinération ou autre technologie, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant :

Meuble ou électroménager d'origine résidentielle.

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination.

Génération :

Production totale de matières résiduelles produites (recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères).

Gestion des matières résiduelles :

Action d'établir, par la municipalité, les modes de fonctionnement pour la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles.

Herbicyclage :

Recyclage du gazon consistant à laisser les rognures sur la pelouse après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique :

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées afin de réduire au maximum et de contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs :

Résidus d'excavation et de travaux de réfection (terre, gravier, béton, asphalte, pierre, etc.).

Matières organiques :

Ensemble de tous les résidus alimentaires (provenant de la préparation et de la consommation des aliments) et résidus verts (provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes) générés par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel qui peuvent être mis en valeur par le compostage.

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage en étant réintroduites dans un cycle de production. À Montréal, les matières recyclables actuellement acceptées sont le papier, le carton et les contenants de verre, de métal, de plastique (rigide et souple), à l'exception du plastique n° 6 (p. ex. : assiettes et verres en styromousse, boîtiers de disque compact).

Matière résiduelle :

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Mise en valeur :

Transformation ou utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères :

Matières résiduelles produites par les citoyens en secteur résidentiel.

Production individuelle :

Quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne.

Produit électronique :

Appareil issu des technologies de l'information et de la communication.

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique.

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux :

Résidu généré par une activité purement domestique, qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou réactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD) :

Résidu provenant des activités de la construction, de la rénovation ou de la démolition (bois, plâtre, métal, brique, etc.).

Taux de récupération :

Rapport entre la quantité de matières résiduelles récupérées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur¹.

Traitement :

Procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique appliqué à une matière résiduelle en vue de sa mise en valeur ou de son élimination.

Valorisation :

Transformation d'une matière résiduelle par la mise en valeur de certaines de ses propriétés.

¹ Source : Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal, <http://tbpmmgm.cmm.qc.ca>.

